



Frédéric LAUPIES,
Professeur en CPGE au lycée
N.-D. du Grandchamp, Versailles

LIBERTÉ COMPLEXE

Une agora européenne
et francophone des lycées

Diffusion le 12/11/2026, 10h15 – 11h45

<https://projet-eee.eu/diffusion-en-direct-564/>

Réalisation et communication

Czeslaw MICHALEWSKI

<https://projet-eee.eu>



Diffusion et production

Jean-Luc GAFFARD

<https://projet-eee.eu>

Présentation

La liberté peut s'entendre au sens politique et au sens moral ou psychologique. Le lien entre ces deux niveaux n'est pas simple au point que l'on peut se demander s'il s'agit de la même réalité. L'emploi du mot liberté dans ces deux contextes est peut-être un abus de langage. Toutefois, la revendication de la liberté au plan politique est souvent fondée sur l'affirmation d'une liberté inaliénable attachée au fait même d'être humain : le politique aurait un fondement autre que lui-même, un fondement anthropologique. Il importe donc de clarifier ce que peut signifier la liberté au plan moral et psychologique pour ensuite tenter de penser le lien avec la liberté au plan politique.

TEXTES

1. Hegel, *Principes de la philosophie du droit*, § 258

Rousseau a eu le mérite d'établir à la base de l'Etat un principe qui, non seulement dans sa forme (comme par exemple l'instinct social, l'autorité divine), mais encore dans son contenu est de la pensée et même est la pensée, puisque c'est la volonté. Mais en concevant la volonté seulement dans la forme définie de la volonté individuelle (comme plus tard aussi Fichte), et la volonté générale non comme le rationnel en soi et pour soi de la volonté, mais comme la volonté commune qui résulte des volontés individuelles comme conscientes, l'association des individus dans l'Etat devient un contrat, qui a alors pour base leur volonté arbitraire, leur opinion et une adhésion expresse et facultative et il s'ensuit les conséquences ultérieures purement conceptuelles, destructrices du divin existant en soi et pour soi de son autorité, de sa majesté absolue. Arrivées au pouvoir, ces abstractions ont produit d'une part le plus prodigieux spectacle vu depuis qu'il y a une race humaine : recommencer *a priori*, et par la pensée, la constitution d'un grand Etat réel en renversant tout ce qui existe et est donné et vouloir donner pour base un système rationnel imaginé ; d'autre part, comme ce ne sont que des abstractions sans Idée, elles ont engendré par leur tentative, les événements les plus horribles et les plus cruels.

2. Hegel, *Principes de la philosophie du droit*. Introduction

§ 5 La volonté contient : a) l'élément de la pure indétermination ou de la pure réflexion du moi en lui-même dans laquelle s'évanouissent toute limitation, tout contenu fourni et déterminé soit immédiatement par la nature, les besoins, les désirs et les instincts, soit par quelque intermédiaire ; l'infinité illimitée de l'abstraction et de la généralité absolues, la pure pensée de soi-même.

R : Ceux qui considèrent la pensée comme une faculté particulière indépendante, séparée de la volonté conçue elle-même également comme isolée et qui de plus, tiennent la pensée comme dangereuse pour la volonté, et surtout pour la bonne, montrent du même coup d'emblée qu'ils

ne savent rien de la nature de la volonté (remarque qui sera faite encore souvent sur le même sujet). Sans doute l'aspect de la volonté défini ici — cette possibilité absolue de m'abstraire de toute détermination où je me trouve ou bien ou je me suis placé, cette fuite devant tout contenu comme devant une restriction—est-ce à quoi la volonté se détermine. C'est ce que la représentation pose pour soi comme liberté et ce n'est ainsi que la liberté négative ou liberté de l'entendement.

C'est la liberté du vide. Elle peut se manifester sous une figure réelle et devenir une passion. Alors, si elle reste simplement théorique, c'est le fanatisme religieux de la pure contemplation Hindoue ; si elle se tourne vers l'action, c'est en politique comme en religion, le fanatisme de la destruction de tout ordre social existant et l'excommunication de tout individu suspect de vouloir un ordre et l'anéantissement de toute organisation voulant se faire jour. Ce n'est qu'en détruisant que cette volonté négative a le sentiment de son existence. Elle pense qu'elle veut un état positif, par exemple, l'état de l'égalité universelle ou de la vie religieuse universelle, mais en fait elle n'en veut pas la réalité positive, car celle-ci introduit aussitôt un ordre quelconque, une détermination singulière aussi bien des institutions que des individus, alors que c'est en niant cette spécification et cette détermination objective, que précisément la liberté négative devient consciente de soi. Ainsi ce qu'elle croit vouloir peut n'être pour soi qu'une représentation abstraite et sa réalisation n'être qu'une furie de destruction.

§ 6

b) En même temps le Moi est passage de l'indétermination indifférenciée à la différenciation, la délimitation et la position d'une détermination spécifiée qui devient caractère d'un contenu et d'un objet. Ce contenu peut d'ailleurs être donné par la nature ou bien produit à partir du concept de l'esprit. Par cette affirmation de soi-même comme déterminé, le Moi entre dans l'existence en général ; c'est le moment absolu du fini et du particulier dans le moi.

R : Ce second élément de la détermination est aussi bien négativité et abolition que le premier. C'est l'abolition de la première négativité abstraite. Comme le particulier est contenu dans l'universel, ainsi et pour la même raison, le second élément est déjà contenu dans le premier et c'est une simple position de ce que le premier est déjà en -soi ; le premier élément, en effet, comme premier pour soi n'est pas la véritable infinité ou universel concret, c'est-à-dire concept, mais seulement quelque chose de déterminé, d'unilatéral ; puisqu'il est l'abstraction de toute détermination, il n'est donc pas lui-même sans détermination et son être abstrait et unilatéral fait sa détermination spécifiée, son insuffisance, sa finitude. La séparation et la détermination des deux éléments indiqués se trouvent dans la philosophie de Fichte et aussi dans celle de Kant. Pour s'en tenir à celle-là, le moi comme illimité (dans le premier principe de la doctrine de la science) est pris seulement comme positif (ainsi il est la généralité et l'identité de l'entendement), si bien que ce Moi abstrait, pour soi, doit être le vrai et que par suite la limitation (que ce soit comme obstacle extérieur ou comme activité propre du moi), apparaît comme ajoutée (dans le 2^e principe). Concevoir la négativité immanente dans l'universel ou dans l'identique, comme dans le Moi, était le progrès que la philosophie spéculative avait encore à faire, nécessité dont ne se doutent pas ceux qui, comme Fichte, n'aperçoivent pas le dualisme du fini et de l'infini à l'intérieur de l'immanence et de l'abstraction.

§ 7 c)

La volonté est l'unité de ces deux moments : c'est la particularité réfléchie sur soi et par là élevée à l'universel, c'est-à-dire l'individualité ; l'autodétermination du moi consiste à se poser soi-même dans un état qui est la négation du moi puisque déterminé et borné et à rester soi-même, c'est-à-dire dans son identité avec soi et dans son universalité, enfin à n'être lié qu'à soi-même dans la détermination. Le moi se détermine en tant qu'il est relation de négativité à soi-même et c'est le caractère même de cette relation qui le rend indifférent à cette détermination spécifiée, il sait qu'elle est sienne et idéelle ; il la conçoit comme une pure virtualité par laquelle il n'est pas lié, mais où il se trouve seulement parce qu'il s'y est placé. Telle est la liberté de la volonté qui constitue son concept ou sa substance, sa pesanteur,

comme la pesanteur fait la substance des corps.

R : Chaque conscience se conçoit comme un universel — comme la possibilité de s'abstraire de tout contenu — et comme particulier avec un certain objet, un certain contenu, un certain but. Ces deux moments ne sont pourtant qu'abstractions ; le concret et le vrai (tout vrai est concret) sont l'universel qui a pour opposé le particulier, mais un particulier qui, par sa réflexion en soi, s'est accordé à l'universel. Cette unité est l'individualité, non pas dans son immédiateté comme une unité (ainsi que l'individualité dans la représentation), mais selon son concept même (Encycl., 112-114). Les deux premiers moments (que la volonté puisse s'abstraire et qu'en même temps elle soit déterminée par elle-même ou par quelque chose d'autre), sont facilement accordés et conçus parce que pris chacun pour soi, ils sont des moments abstraits, sans vérité, mais le troisième, le vrai, le spéculatif (et le vrai en tant que conçu ne peut être pensé que spéculativement), est ce que l'entendement se refuse toujours à pénétrer, lui qui justement appelle toujours inconcevable le concept. La démonstration et la discussion de ce cœur de la spéculation, de l'infini comme négativité qui se rapporte à soi, de cette source dernière de toute activité, de toute vie et de toute conscience, appartient à la logique comme philosophie purement spéculative. On peut seulement ici faire remarquer que lorsque l'on dit la volonté est universelle, la volonté se détermine, on exprime la volonté comme sujet ou substrat déjà supposé, mais elle n'est pas quelque chose d'achevé et d'universel avant la détermination, et avant la suppression et l'idéalisation de cette détermination car, au contraire, elle n'est volonté que comme activité qui opère sur soi une médiation pour rentrer en soi.

§ 8

Ce qui est déterminé au fur et à mesure de la particularisation constitue la différenciation par laquelle la volonté prend forme :

a) Dans la mesure où la détermination spécifiée est opposition formelle du subjectif et de l'objectif comme existence extérieure immédiate, on a la forme de la volition comme prise de conscience de soi. Elle rencontre un monde extérieur, et en tant que dans cette détermination spécifiée, l'individualité rentre en soi, elle est le processus qui réalise le but subjectif par la médiation de l'activité et des moyens. Dans l'esprit tel qu'il est en soi et pour soi, la détermination spécifiée devient sa propriété et sa vérité et la relation à l'extérieur qui est dans la simple conscience du dehors n'est que le côté phénoménal de la volonté qui ici n'est plus étudié pour soi.

§ 9 b) Dans la mesure où les déterminations sont le produit propre de la volonté, particularisation réfléchie en soi, elles sont du contenu. En tant que contenu de la volonté, ce contenu est pour elle, selon la forme du paragraphe précédent, un but : d'une part, un but intérieur et subjectif dans la volonté qui imagine, d'autre part, but réalisé, accompli, par l'intermédiaire de l'action qui transpose le sujet dans l'objet.

3. Kant *Critique de la raison pratique*, I, I, ch. 1 § 6. — PROBLÈME II

Supposé qu'une volonté soit libre, trouver la loi qui est seule propre à la déterminer nécessairement. Comme la matière de la loi pratique, c'est-à-dire un objet de la maxime, ne peut jamais être fournie qu'empiriquement, mais que la volonté libre, en tant qu'indépendante des conditions empiriques (c'est-à-dire relevant du monde des sens) doit cependant être déterminable, il faut qu'une volonté libre trouve indépendamment de la *matière* de la loi, et cependant dans la loi, un principe de détermination. Or, outre la matière, il n'y a dans cette loi rien de plus que la forme législative. Ainsi c'est cette forme législative seule qui, en tant qu'elle est contenue dans la maxime, peut constituer un principe déterminant de la volonté libre.

Scolie Or ici je ne veux pas savoir si en fait, elles sont diverses et si une loi inconditionnée n'est pas plutôt uniquement la conscience d'une raison pure pratique, cette dernière se confondant d'ailleurs avec le concept positif de liberté ; mais bien par où commence notre connaissance du pratique inconditionné, par la liberté ou par la loi pratique ? Ce point de

départ ne peut être la liberté, car nous ne pouvons ni en avoir immédiatement conscience, puisque le concept premier en est négatif, ni la conclure de l'expérience, puisque l'expérience ne nous fait jamais connaître que la loi des phénomènes, donc le mécanisme de la nature, qui est précisément le contraire de la liberté. Ainsi, c'est la loi morale dont nous avons immédiatement conscience (dès que nous ébauchons pour nous-mêmes des maximes de la volonté), qui s'offre d'abord à nous et nous mène droit au concept de liberté, la raison nous le présentant, en effet, comme un principe déterminant sur lequel ne doit prédominer aucune condition sensible et qui même est tout à fait indépendant de ces conditions. Mais comment est donc possible la conscience de cette loi morale ? Nous pouvons devenir conscients des lois pratiques pures, comme nous le sommes des principes théoriques purs, si nous prenons garde à la nécessité avec laquelle la raison nous les prescrit en faisant nous-mêmes abstraction de toutes les conditions empiriques qu'elle nous indique. Le concept d'une volonté pure a sa source dans les premières, de même que la conscience d'un entendement pur dans les seconds. Que ce soit là la véritable subordination de nos concepts, que ce soit la moralité qui nous révèle d'abord le concept de la liberté et que, par suite, la raison pratique propose d'abord à la raison spéculative, du fait de ce concept, le problème le plus insoluble et la plonge par là dans le plus grand embarras, c'est ce qui résulte clairement déjà de la considération suivante. Puisque le concept de liberté ne peut rien expliquer concernant les phénomènes, mais qu'ici le mécanisme de la nature fournit nécessairement toujours le fil conducteur ; puisque, de plus, l'antinomie de la raison pure, voulant s'élever à l'inconditionné dans la série des causes, se perd, d'un côté autant que de l'autre dans l'incompréhensible, tandis que le dernier (le mécanisme) a du moins son utilité dans l'explication des phénomènes, on ne se serait jamais risqué à introduire la liberté dans la science, si la loi morale et avec elle la raison pratique, intervenant, ne nous avaient imposé ce concept. Mais l'expérience aussi confirme cet ordre des concepts en nous. Supposez que quelqu'un prétende ne pouvoir résister à sa passion luxurieuse quand l'objet aimé et l'occasion se présentent à lui ; on demande si, un gibet se trouvant dressé devant la maison où cette occasion s'offre à lui, pour l'y pendre aussitôt sa passion satisfaite, il lui serait dans ce cas impossible de dompter son penchant. On ne sera pas long à deviner ce qu'il répondrait.

Mais demandez-lui si, son prince lui ordonnant, sous menace de la même mort immédiate, de porter un faux témoignage contre un honnête homme qu'il voudrait bien perdre sous de spécieux prétextes, il tiendrait dans ce cas pour possible, quelque grand que puisse être son amour de la vie, d'en triompher tout de même ? Il n'osera peut-être assurer s'il le ferait ou non, mais il concédera sans hésitation que cela lui est possible. Il juge donc qu'il peut quelque chose parce qu'il a conscience qu'il le doit et il reconnaît en lui la liberté qui, sans la loi morale, lui serait restée inconnue.

Frédéric LAUPIES

Consulter : Frédéric Laupies, *La liberté*, P.U.F. 2004 :
https://www.coin-philo.net/p_cvlaupies.liberte.php

Autres publications de Frédéric Laupies :
https://www.coin-philo.net/p_cvlaupies.php

Cours de philosophie de Frédéric Laupies en vidéo :
<https://projet-eee.eu/?s=Laupies>

Contact : europe.education.ecole@gmail.com -

Le 03/10/2026